

Loi TEPA : déduction de l'ISF, « éligibilité sous conditions »

L'article 16 de la loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat prévoit qu'un contribuable de l'Impôt sur la Fortune peut déduire du montant de son ISF 75% des montants investis au capital d'une PME non cotée, dans la limite annuelle de 50 000 Euros.

La PME fournit alors au souscripteur un « coupon » à joindre à sa Déclaration de revenus ; sachant que pour le calcul de l'ISF dû au titre de l'année N, il est tenu compte des versements effectués entre le 16 juin N-1 et le 15 juin N.

Le point 3.34 du texte d'application rend éligibles les établissements solidaires d'investissement en capital risque : Autonomie & Solidarité, Cigales, Garrigue, IES ou encore La Nef.

Les structures précitées sont éligibles parce que leur objectif fondamental : c'est la création d'emploi, l'accompagnement et le conseil des créateurs d'activités. En effet, elles ne procèdent pas à des redistributions de dividendes et ne sont aucunement dans une logique spéculative de recherche de profits. Enfin, pour elles, la « gestion d'actifs » est un moyen et non une fin.

Extrait du point 3.34 des textes d'application de l'article 16 :

« La société au capital de laquelle le redevable souscrit ne doit exercer, en principe, aucune des activités qui sont exclues du champ d'application de la réduction d'impôt. Néanmoins, il est admis que la condition d'exclusivité prévue par l'article 885-O V Bis est respectée lorsqu'une activité, a priori non éligible, est exercée à titre accessoire et constitue le complément indissociable d'une activité éligible ».

→ EXEMPLE

Le 1^{er} janvier 2008, Monsieur N., redevable fiscalement domicilié en France, souscrit 30 000 € au capital initial d'une PME non cotée. Avant le 15 juin 2008, il verse au titre de cette souscription 20 000 €, et le solde, soit 10 000 €, est appelé le 1^{er} janvier 2009. La base de la réduction d'ISF de Monsieur N. sera égale à :
20 000 € au titre de 2008 (soit une déduction de 15 000 €) ;
10 000 € au titre de 2009 (soit une réduction de 7500 €).